

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le mardi 1^{er} mars, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 24 février 2016

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, LALANCE Ghislaine, Sandrine MARTIN, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien.

Excusés : Madame WLOCZYSIK Catherine, Messieurs REID Derek, PASQUAUD Roland.

Absent : NEANT

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

Pouvoirs : Monsieur BEGUERIE Stéphane possède le pouvoir de Madame Catherine WLOCZYSIK et Monsieur DE GUILLEBON possède le pouvoir de Monsieur Roland PASQUAUD pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous les documents.

Intervention de Monsieur ARCALIS Christophe, locataire du Bar/Restaurant Le Sud, venu informer le conseil qu'il allait être en dépôt de bilan et en expliquer les raisons.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Escalier église : Monsieur le Maire et l'Architecte Xavier GEORGES, ont consulté l'architecte des bâtiments de France qui n'est pas contre le fait de couvrir l'escalier avec une structure bois. Une déclaration préalable va être déposée.

Achat de deux parcelles touchant la salle des fêtes (A 710 et A 623) appartenant à Monsieur DELMOND. Accord du conseil pour proposer une somme forfaitaire de 400 euros (négociable).

Félibrée : la porte est presque terminée. Il est proposé par Monsieur CHATENET Fabrice que les bénévoles ayant participé à la confection de la Porte et les personnes faisant partie de l'atelier de fabrication des fleurs soient récompensés par une entrée gratuite financée par la commune.

Dimanche 06 mars repas à la salle des fêtes de Bonnes pour l'élection des reines de la Félibrée. La commune de Bonnes n'a pas trouvé de jeune fille volontaire pour se présenter.

Réhabilitation des sanitaires de l'aire naturelle de camping de Bonnes : le dossier est en attente de validation par le bureau de contrôle technique, le permis de construire sera déposé en suivant et l'appel d'offre pour les travaux publié sur le site du SDITEC.

Remarques : panneaux douches à la place de la faïence et chauffe-eau puissance 28 kW ?

Renouvellement de la demande de DETR pour 2016.

Accord du conseil.

Créances en non-valeur budget assainissement : lecture du courrier de la perceptrice qui nous informe qu'elle n'a pu recouvrer pour le redevable « Chez Rina » 1 place de la Mairie, une dette concernant l'assainissement collectif. Le conseil municipal donne son accord pour la mise en non-valeur de la somme de 186.85 euros.

Mise à niveau site internet : présentation du devis de Monsieur Dirk OVER DE LINDEN concernant la mise à niveau de notre site internet (mise à jour sécurité, interface plus facile pour gérer le site, adaptation aux téléphones tactiles) pour un montant de 500 euros. Accord du conseil pour la mise à jour du site selon le devis présenté.

Travaux de voirie du FDAC prévus en maîtrise d'ouvrage avec la CdC :

Lieu dit		HT	TTC
Rue du château du N° 2 au N° 20	Bordures+bichouche	879.62	1055.54
L'Ecurie	Réparation au droit du pont , sur le carrefour et devant bordures	924.94	1109.93
Puyroi	Réparation entrée habitation+bicouche	359.47	431.36
Le Breuil	Réparation partie haute avec inversion de pente+bordures dans petit rayon+reprise ponctuelle	7650.84	9181.01
La Gauterie 1 ^{ère} partie à Droite	Reprise carrefour entrée habitation	376.98	452.38
La Gauterie 2 ^{ème} partie à gauche	Réparation 2 tronçons	3208.66	3850.39
Le Massou	Reprise bordure partie basse et en pleine largeur dans le village	6048.16	7257.79
TOTAL		19 448.67	23 338.40

A cela va venir s'ajouter des travaux sur une partie du chemin de Taillandie qui ne sont pas encore évalués.

Achat panneaux lieudit : Un devis a été demandé à l'entreprise CPS Monsieur GASTÉBOIS pour refaire tous les panneaux de la commune. Accord du conseil pour le renouvellement de tous les panneaux conformément au devis CPS d'un montant de 1722.68 euros HT .

Panneau commune : la société AGATE a refait le panneau représentant la commune de Bonnes, il est demandé au conseil de décider du lieu le plus adapté pour placer ce panneau. Le conseil décide de laisser le panneau à la mairie et de demander un devis pour un second panneau à placer avec la carte du Sud Charente sur la place de la Mairie.

Contrat assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents CNRACL : les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2016, le centre de gestion de la Charente se propose de faire une mise en concurrence pour le compte des communes. Accord à l'unanimité du conseil pour autoriser le centre de gestion à effectuer la procédure de mise en concurrence pour la commune de Bonnes.

Révision carte communale : Monsieur le Maire informe le conseil que la CdC Tude et Dronne va fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec la Cdc Horte et Lavalette et que c'est une des compétences qui sera reprise par la future CdC. A suivre.

Présentation du compte administratif 2015 par Monsieur FAURE Jean-Claude doyen de l'assemblée :

Excédent cumulé 2015

Commune : 38 937.50 €

Assainissement : 10 002.94 €

Restaurant : 1 221.00 €

CCAS : 1 350.32 €

Accord à l'unanimité du conseil pour approuver le compte administratif 2015.

Orientation budgétaire 2016 en investissement :

Poursuite des travaux engagés en 2015 :

- Restauration toile église
- Réhabilitation des sanitaires aire naturelle de camping
- Mur nouveau cimetière

Projets nouveaux :

- Achat panneaux lieu-dit
- Voirie FDAC + voirie programme communal
- Changement poteau incendie dans le bourg
- Structure bois pour couvrir l'escalier de l'église
- Acquisition foncière (parcelles salle des fêtes + parcelles préemptées).

Tableau de classement des voies communales: Il y a lieu de modifier le tableau de classement des voies communales, plusieurs chemins ou portions de voies communales ont été vendus ou sont en cours de vente (Puyroi, Le monjat). Attendre la signature de toutes les ventes en cours pour modifier le tableau.

Monsieur le Maire présente au conseil une analyse des équilibres financiers fondamentaux de Bonnes pour 2014.

Monsieur CHATENET Fabrice informe le conseil que son exploitation a été mise sous surveillance pour suspicion de tuberculose bovine par arrêté préfectoral du 29 février 2016.

Attribution de l'indemnité d'exercice de mission de préfecture à Madame AUTHIER Christine :
Monsieur le Maire demande à Madame AUTHIER de se retirer ainsi qu'à Monsieur AUTHIER Adrien conseiller municipal.

Après débat et vote à bulletins secrets du conseil :

Principe de l'attribution de l'indemnité :

9 Votants (Monsieur le Maire possède le pouvoir de Madame WLOCZYIAK Catherine et Monsieur DE GUILLEBON le pouvoir de Monsieur Roland PASQUAUD)

Pour : 7

Contre : 2

Montant de l'indemnité : 1200 euros annuel brut :

Pour : 7

Contre : 2

Séance levée